



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

NETTOYAGE DES TOILETTES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet le nettoyage des 10 toilettes publiques de la commune de Loctudy.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 étendue et mode de consultation

La présente consultation relève de la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2-2 marchés fractionnés

Sans objet

2-3 variantes et options

Les candidats pourront proposer des variantes afin de compléter leur offre qui devra néanmoins respecter, au minimum, les caractéristiques techniques décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2-4 lieu d'exécution

Les travaux seront à réaliser sur la Commune de **LOCTUDY**.

2-5 composition du dossier de consultation

- le Règlement de la consultation
- l'Acte d'Engagement (AE) à compléter et à signer obligatoirement
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- Le bordereau de prix

2-6 délai de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres soit le **17 décembre 2015 à 12 heures**.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet contenant les pièces suivantes *datées* et *signées* par eux :

- 1 - la lettre de candidature, imprimé DC1 ou une déclaration de soumissionner
- 2 - la lettre du candidat, volet 1, imprimé DC2, ou des documents contenant les renseignements du candidat dans les domaines juridique, financier, professionnel et économique ;
- 3 - la liste des références professionnelles sur les trois dernières années, concernant des opérations identiques et indiquant les montants, dates et destinataires publics et privés ;
- 4 - une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée, justifiant que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du code des Marchés Publics) **le marché sera attribué au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise sous 8 jours, après en avoir été averti par écrit, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (DC7 ou certificats).**
- 5 - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 6 - la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- 7 - les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du code du travail ;
- 8 - l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail (ou règle équivalente pour les candidats non établis en France)
- 9 - les assurances garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés pendant l'exécution des prestations, ainsi que l'assurance garantie décennale.

ET un projet de marché comprenant :

- l'Acte d'Engagement (AE) à compléter et à signer obligatoirement ;
- le bordereau de prix
- la description des éventuelles variantes
- la description des moyens techniques prévus pour l'exécution du marché

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

La personne publique choisira librement l'offre qu'elle juge la plus intéressante en application des critères suivants dans l'ordre décroissant :

- le prix (60 %)
- la qualité des moyens techniques (personnel, produits, matériels) prévus pour l'exécution du marché (40%)

Le marché fera l'objet de négociation afin de retenir la solution technique la plus pertinente tout en respectant les critères précités.

ARTICLE 5 – INFORMATION DES CANDIDATS

A l'issue du choix du titulaire du présent marché, les candidats non retenus seront informés du rejet de leur offre.

ARTICLE 6 – CONDITION D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les offres parviendront sous enveloppe à l'adresse suivante :

Madame Le Maire
LA MAIRIE
BP 2 – Place des Anciens Combattants
29125 LOCTUDY cedex

Les offres devront être remises soit sur place contre récépissé, soit si elles sont envoyées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et parvenir à destination avant le **jeudi 17 décembre 2015 à 12 heures**.